VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **08 novembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **huit novembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Jérôme GODARD à Philippe BOHELAY, Jérôme AUSLENDER à Cécile AUDET, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Christophe CERVANTES à Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Mesdames Nicaise JOSEPH et Pascaline BIDOUNG arrivent pendant la présentation de la question n° 1.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Monsieur Pierre MIQUEL.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n°8 et donne pouvoir à Madame Pascaline BIDOUNG.

Rapport N° 3
AUTORISATIONS DE PROGRAMME AU TITRE DE 2019

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) à l'occasion d'une étape budgétaire.

Cette révision traduit les différents transferts entre les phasages des AP existantes, l'annulation d'AP, la révision du coût global d'AP ou encore la création d'AP. Ainsi, certaines AP se sont vues majorées et d'autres ont été minorées, compte tenu des modifications sollicitées au titre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2019.

a) L'autorisation de programme DSL programme d'investissement : le phasage 2019 est augmenté de 29 900 € par prélèvement sur les phasages 2021 et 2022 du projet. Le coût global n'est pas modifié.

	Exécuté 2016 à 2018	2019	2020	2021 et au-delà	Total
DSL_INV	603 460,46	282 469,88	176 001,95	268 067,71	1 330 000,00

b) L'autorisation de programme Fontaine d'Amboise : les crédits de paiement de l'exercice 2019 sont diminué de 182 810 €. Ils seront réinscrits en augmentation des crédits de paiement 2020. Le coût global n'est pas modifié.

	Exécuté 2017 - 2018	2019	2020	2021et au-delà	Total
Chapitre 20 Etudes	15 264,00	15 840,00	67 100,00	1 796,00	100 000,00
Chapitre 23 Travaux	42 825,31	281 464,27	135 710,00	20 000,42	480 000,00
	58 089,31	297 304,27	202 810,00	21 796,42	580 000,00

c) L'autorisation de programme Aménagement des UPC : les crédits de paiement de l'exercice 2019 sont diminué de 35 000 €. Ils seront réinscrits en augmentation des crédits de paiement 2020. Le coût global n'est pas modifié.

	Exécuté 2017 - 2018	2019	2020	2021 et au-delà	Total
Chapitre 20 Etudes	0,00	7 614,00	70 000,00	59 186,00	136 800,00
Chapitre 21 Mobiliers	69 258,77	0,00	20 000,00	51 741,23	141 000,00
Chapitre 23 Travaux	32 761,28	302 299,98	432 200,00	867 738,74	1 635 000,00
	102 020,05	309 913,98	522 200,00	978 665,97	1 912 800,00

d) L'autorisation de programme Eglise des Minimes : les crédits de paiement de l'exercice 2019 sont diminué de 350 000 €. Ils seront réinscrits en augmentation des crédits de paiement 2020. Le coût global n'est pas modifié.

	Exécuté 2017 - 2018	2019	2020	2021 et au-delà	Total
Chapitre 20 Etudes	10 032,00	30 615,13	19 352,87	0,00	60 000,00
Chapitre 23 Travaux	196 458,74	150 000,00	1 000 051,26	0,00	1 346 510,00
	206 490,74	180 615,13	1 019 404,13	0,00	1 406 510,00

e) L'autorisation de programme Château des vergnes : les crédits de paiement de l'exercice 2019 sont diminué de 451 650 €. Ils seront réinscrits en augmentation des crédits de paiement 2020. Le coût global n'est pas modifié.

	Exécuté 2017 - 2018	2019	2020	2021 et au-delà	Total
Chapitre 20 Etudes	0,00	0,00	270 000,00	0,00	270 000,00
Chapitre 21 Mobiliers	0,00	0,00	49 000,00	150 000,00	199 000,00
Chapitre 23 Travaux	0,00	18 350,00	1 432 650,00	1 499 000,00	2 950 000,00
	0,00	18 350,00	1751 650,00	1 649 000,00	3 419 000,00

f) L'autorisation de programme Pôle Petite Enfance la Gauthière : aux vues du calendrier d'exécution des travaux, le phasage est prolongé d'une année. Les crédits de paiement de l'exercice 2019 sont diminués de 120 000 € et seront réinscrits en augmentation des crédits de paiement 2020. Le coût global n'est pas modifié.

	Exécuté 2017 - 2018	2019	2020	2021 et au-delà	Total
Chapitre 21 Mobiliers	0,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
Chapitre 23 Travaux	627 804,64	1 329 195,36	0,00	0,00	1 957 000,00
	627 804,64	1 329 195,36	120 000,00	0,00	2 077 000,00

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, sur la base de ces éléments, de valider les montants des autorisations de programme actualisés, induits par ces modifications.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 NOV. 2019
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN